MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم :

92 - 0064

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

المغرب

MAROC

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P 826 RABAT

مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

LES B.T.P A L'EXPORT

Les entreprises du BTP connaissent une baisse latente de leurs activités. Pour élargir ce goulot d'étranglement et trouver de nouvelles conditions d'expansion, certaines entreprises marocaines souhaitent pouvoir travailler à l'étranger. Nous estimons qu'une étroite collaboration entre le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) et Fédération Nationale du Bâtiment et Travaux Publics permettrait de favoriser l'exportation des services des entreprises marocaines.

Par ailleurs, la finesse artistique de l'entrepreneur marocain a su donner au Label marocain une place de choix sur un marché international très compétitif. Ainsi le Mausolée Mohamed V à Rabat est devenu une curiosité touristique attirant des milliers de visiteurs étrangers. De nombreuses réalisations telles que les Mosquées du Sénégal et de Mauritanie, des projets déjà réalisés ou en cours en Libye, et en Guinée, le palais marocain au centre Epcot (USA), la restauration du château de Mont Christo faciliteront incontestablement l'accès de certaines entreprises marocaines sur le Marché Internal du BTP.

Dans une première étape, ce sont les accords d'Etat à Etat qui pourraient stimuler les exportations du secteur BTP notamment vers les pays arabes et africains. Dans une seconde étape, il est nécessaire de repenser la structure organisationnelle du secteur. Et dans une troisième étape, il convient que les pouvoirs publics et la profession réfléchissent ensemble sur un arsenal de mesures d'encouragement et d'incitation à l'exportation.

Précisons que si certains produits utilisés par le BTP, dans le cadre de l'exportation, bénéficient déjà des avantages prévus par le code des exportations de 1973, il n'en reste pas moins que le travail et d'une manière précise le service fournis par l'entreprise de BTP, ses co-traitants ou sous-traitants ne bénéficient pas jusqu'à présent des avantages du code. Nous espérons que les rédacteurs du prochain code des exportations tiendront compte des traits spécifiques et particuliers de l'activité de BTP.

Sur le plan international, la participation aux projets se fait par le biais des APPELS D'OFFRE INTERNATIONAUX "A.O." dont les techniques et procédures sont traités dans ce même numéro. Ensuite toute entreprise désireuse d'exporter ses services doit au préalable, remplir un certain nombre de conditions exigées par le marché.

I — CONDITIONS IMPOSEES PAR LA NATURE DU MARCHE

Pour intervenir dans un marché international de BTP, toute entreprise doit remplir un certain nombre de conditions de fond et de forme :

Conditions de fond :

Compte tenu de la dimension et de la surface financière des entreprises marocaines, il est difficile pour une entreprise du BTP de fournir les garanties exigées, notamment en matière de cautions (dont le montant est important et libellé en devises).

Pour élargir cette contrainte physico-financière, les représentants de la profession estiment que ces cautions pourraient être délivrées,

* soit par la Banque du Maroc,
* soit par un consortium bancaire sur intervention du Ministère des Finances ;
* soit sous forme d'accord d'Etat à Etat,

Les deux premières solutions nous paraissent d'une application presque impossible compte tenu de la structure actuelle du système bancaire et financier marocain. L'importance des sommes à verser, les risques y afférents ainsi que le besoins en devises du pays n'ont aucune proportion avec les moyens financiers du système bancaire.

Seule la dernière solution semble offrir quelques possibilités. Elle constitue même la phase de démarrage des exportations du BTP. Ainsi lors d'un accord d'Etat à Etat, il pourrait être décidé, d'une part, d'alléger les procédures de qualification à condition que le gouvernement marocain s'engage à sélectionner les entreprises participantes et, d'autre part, de présenter lui même leurs dossiers

• Le préfinancement

Malgré l'avance qui est de l'ordre de 10 à 20%, l'entreprise doit faire face à des dépenses de démarrage du chantier souvent supérieures aux avances. Seule la technique du préfinancement accordé par les organismes de crédits permet de répondre aux besoins en question.

Normalement une entreprise qui présente un dossier conforme aux conditions exigées, obtient toujours son préfinancement. Mais dans le cadre du BTP, les sommes demandées et les risques sont d'une autre nature. Peut-être le préfinancement consortialisé conviendrait-il mieux à ce genre d'exportations, il serait souhaitable de connaître l'avis du banquier et de l'entrepreneur sur ce point.

Les conditions de forme :

L'assurance à l'exportation a déjà été présentée dans les colonnes de cette revue. Il convient néanmoins d'attirer l'attention sur le fait que le secteur BTP devrait bénéficier d'un shéma particulier de cette assurance, compte tenu de la spécificité de son activité.

En ce qui concerne le déplacement de la main d'œuvre, il est impératif d'introduire des procédures simplifiées pour l'obtention des passeports, des dotations en devises...

II — CONDITIONS EXIGEES PAR LES A.O.I.

Un certain nombre de condition est exigé pour pouvoir participer à des AOI, il s'agit notamment :

1. de pré-selection des inscriptions auprès des différentes administrations du pays concerné.
2. des cautions qui doivent être mise en place aux différents stades de la consultation,
   - cautions provisoires de l'ordre 1 à 5% du montant de l'offre,
   - caution définitive de 2,5 à 5% du marché,
   - caution de restitution d'avance de 10 à 25%,
   - caution de retenue de garantie de 5 à 10%.
3. Assurances de garanties tous risques-travaux sont obligatoires.
   Le coût de la prime est de 1,5% du montant des travaux.

CONCLUSION

Le secteur BTP ne pourrait développer ses exportations que si l'on arrive à applanir les difficultés exposées et à accorder les mesures d'encouragement et d'incitations à ce secteur.

Le secteur BTP dont les aspects sont multiples sur le plan local, peut très bien développer son chiffre d'affaires à l'export et devenir à terme, une ressource en devises étrangères. La FNBTP a réalisé une étude approfondie basée sur les avantages de l'exportation du secteur BTP. Il ressort de cette étude que pour un capital exporté de 56 M DHS et pour un chiffre d'affaires de 1600 Millions de DHS, le rapatriement escompté des devises serait de l'ordre de 478 millions.

LAATABI Mohamed

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC

ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	92-0064
CODBI A 121	
COTRA A 122	

NIVUD A 131	A	M	C	NIVSO A 132	M	C	S

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

CODUD	
INDEX A 010	
NAME A 020	

STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160		TYPE BIBL. A 171	

INDICATEURS BIBLIOGRAPHIQUES	RÉUNION	DICTIONNAIRE	DONNÉES NUMÉRIQUES	THÈSE	TEXTE LÉGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTE(S) INCLUSE(S)	RÉSUMÉ	NON CONVENTIONNEL	
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	V	R

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)

A 120 AUTEUR ET AFFIL	LAATA [illegible]
A 220 COLLECTIVITE AUTEUR	
A 230 TITRE UD	Les B.T.P. à l'export
A 240 A 250	TITRES TRADUITS . . . . . Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S/)

A 310 AUTEUR	
A 320 COLLECTIVITE AUTEUR	
A 330 TITRE DOCUM GENER	
A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	[illegible]
A 420 VOLNUM	no. special
A 430 ISSN	[illegible]

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	
DATSA D 110	
DATMI D 120	

8/6/92 92-0064

A 540 LGEUD	[illegible]	A 560 LANRES	
A 611 NEDIT			
A 612 VEDIT		A 613 CPEDI	
A 620 DATE	1985	A 630 ANNEE	[illegible]
A 641 COLLP	[illegible]	A 642 COLLN	
A 650 NODOC			
A 660 ISBN		A 670 EDITN	
A 711 REUNN			
A 712 REUNV		A 713 REUNP	A 714 REUND
A 720 THESE			
A 730 A 740	Brevet / Projet : utiliser le bordereau 2 "Données complémentaires"		
A 810 DISPO		A 820 NOTES	

ZONES B ET C

B 110 ISO COGEO								

B 120 à B 170 : utiliser le Bordereau 2

B 210 DESC:

/ENTREPRISE/, /BATIMENT/, /TRAVAUX PUBLICS/, /APPEL D OFFRES/, /[illegible]/, /EXPORTATION/

B 320 RESUM

Aperçu [illegible] et présentation de [illegible]

MAROC : Codes spécifiques

C 410 GEO								
C 420 OLG					C 430 HYL			
C 440 STR								
C 450 BOT								
C 460 CHR								
C 470 OFF								
480 STAT								

FIN

النهاية

6

VUES

مشاهد